



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :

17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de membres absents : 3

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 21 juin 2022

OBJET :

DE-CCAS-22-06-1-05) DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-et-un juin à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 16 juin 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, Mme De VINZELLES, Mme ETIENNE, Mme GAUVAIN, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. POLITZER, Mme POLLARD.

Pouvoirs : Mme DUPRE (pouvoir à Mme De VINZELLES), M. MORAINÉ (pouvoir à Mme BRÉON).

Excusés : M. CHARDON, M. COMBE, Mme LIBERT-ALBANEL.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles ;

Vu le contrat de prêt conclu entre le Centre communal d'action sociale et Monsieur A le 20 mars 2017 ;

Considérant la situation de Monsieur et son incapacité de répondre à ses engagements financiers ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Accorde, à titre exceptionnel, une remise gracieuse totale de la créance restant due par Monsieur A au titre du prêt d'honneur, accordé le 20 mars 2017, soit la somme de 233 € (deux cent trente-trois euros).

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé